



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA SARTHE

COMMUNE DE LAIGNE EN BELIN

Délibération du conseil municipal n° 20230605-1

Séance du conseil municipal du 5 Juin 2023

- Date de convocation : 30 mai 2023
- Nombre de conseillers en exercice : 19
- Nombre de conseillers présents : 13
- Nombre de conseillers représentés : 5
- Nombre de votants : 18
- Quorum : 10

Vote

- Pour : 18
- Contre : 0
- Abstention : 0

Le cinq juin deux mille vingt-trois, à 20 heures 30, les membres du conseil municipal se sont réunis à la mairie, sous la présidence de madame DUPONT Nathalie, maire.

Etai^{ent} présents : DUPONT Nathalie, FOUQUERAY Dominique, HAIES Dominique, LANGLOIS Bruno, GRES Anne, GEORGES Thierry, BRUNEAU Claire, FOLLENFANT Dominique, BARTHES Renaud, RICHER Cécile, JOUSSE Laetitia, POTTIER Nathalie, PICOULEAU Gaylord.

Etai^{ent} représentés : VACHER William (Pouvoir de vote donné à HAIES Dominique), PAUVERT Juana (Pouvoir de vote donné à BRUNEAU Claire), DOBERT Sébastien (Pouvoir de vote donné à FOUQUERAY Dominique), JOUSSEAU Morgane (Pouvoir de vote donné à DUPONT Nathalie), COME Gaëtan (Pouvoir de vote donné à POTTIER Nathalie).

Etai^t absente excusée et non représentée : GUITTET Karen.

Secrétaire de séance : HAIES Dominique.

1 - Approbation du procès-verbal de la précédente séance du conseil municipal

Madame le maire procède à la lecture du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 10 mai 2023.

Conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales et au règlement intérieur du conseil municipal, madame le maire invite les conseillers présents le 10 mai 2023 à approuver le procès-verbal.

Le procès-verbal du 10 mai 2023 est approuvé à l'unanimité.

Le maire,
Nathalie DUPONT

La secrétaire de séance,
Dominique HAIES



Date d'affichage de la délibération : Le **1- 6 JUIN 2023**



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA SARTHE

COMMUNE DE LAIGNE EN BELIN

Délibération du conseil municipal n° 20230605-2

Séance du conseil municipal du 5 Juin 2023

- Date de convocation : 30 mai 2023
- Nombre de conseillers en exercice : 19
- Nombre de conseillers présents : 13
- Nombre de conseillers représentés : 5
- Nombre de votants : 18
- Quorum : 10

Vote

- Pour : 18
- Contre : 0
- Abstention : 0

Le cinq juin deux mille vingt-trois, à 20 heures 30, les membres du conseil municipal se sont réunis à la mairie, sous la présidence de madame DUPONT Nathalie, maire.

Etaient présents : DUPONT Nathalie, FOUQUERAY Dominique, HAIES Dominique, LANGLOIS Bruno, GRES Anne, GEORGES Thierry, BRUNEAU Claire, FOLLENFANT Dominique, BARTHES Renaud, RICHER Cécile, JOUSSE Laetitia, POTTIER Nathalie, PICOULEAU Gaylord.

Etaient représentés : VACHER William (Pouvoir de vote donné à HAIES Dominique), PAUVERT Juana (Pouvoir de vote donné à BRUNEAU Claire), DOBERT Sébastien (Pouvoir de vote donné à FOUQUERAY Dominique), JOUSSEAU Morgane (Pouvoir de vote donné à DUPONT Nathalie), COME Gaëtan (Pouvoir de vote donné à POTTIER Nathalie).

Etait absente excusée et non représentée : GUITTET Karen.

Secrétaire de séance : HAIES Dominique.

2 - Mise en accessibilité de l'arrêt de car de la place de la Chanterie : marché de travaux

Monsieur LANGLOIS expose que le 14 avril dernier quatre entreprises ont été consultées via la plateforme AWS (www.marches-publics.info) afin d'obtenir des offres pour la mise en accessibilité de l'arrêt de car de la place de la Chanterie.

Les travaux doivent démarrer au plus tard le 3 juillet et être terminés au plus tard le 1^{er} septembre.

L'estimation prévisionnelle des travaux est la suivante : 100 000 Euros H.T. soit 120 000 Euros T.T.C.

Deux critères pondérés ont été retenus pour le jugement des offres (ils sont inscrits dans le règlement de consultation) :

- 1 - Montant de la prestation : 60 points
- 2 - Mémoire technique : 40 points

Au terme du délai de consultation fixé au 9 mai à 12 heures, deux entreprises ont soumissionné.

Aucune offre n'est arrivée hors délai. Une entreprise s'est excusée.

Après une première analyse des offres, la Commune a décidé d'ouvrir une phase de négociation comme le permettait le règlement de consultation.

Les deux entreprises soumissionnaires ont remis chacune une nouvelle offre.

Le rapport d'analyse des offres est à la disposition des conseillers en mairie.

Au vu du rapport d'analyse et du classement des offres établis après la phase de négociation, il est proposé au conseil municipal d'attribuer le marché de travaux à l'entreprise EUROVIA ATLANTIQUE - HRC arrivée en première position avec une note de 96/100 et dont l'offre s'élève à 99 560,70 Euros H.T soit 119 472,84 Euros T.T.C.

Le conseil est invité à l'accepter.

Entendu l'exposé préalable,

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'attribuer le marché de travaux à l'entreprise EUROVIA ATLANTIQUE - HRC à hauteur de 99 560,70 Euros H.T soit 119 472,84 Euros T.T.C et charge madame le maire ou son représentant de signer ledit marché.

Le maire,
Nathalie DUPONT

La secrétaire de séance,
Dominique HAIES



A handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Haies', written in a cursive style.

Date d'affichage de la délibération : Le **6 JUIN 2023**



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA SARTHE

COMMUNE DE LAIGNE EN BELIN

Délibération du conseil municipal n° 20230605-3

Séance du conseil municipal du 5 Juin 2023

- Date de convocation : 30 mai 2023
- Nombre de conseillers en exercice : 19
- Nombre de conseillers présents : 13
- Nombre de conseillers représentés : 5
- Nombre de votants : 18
- Quorum : 10

Vote

- Pour : 18
- Contre : 0
- Abstention : 0

Le cinq juin deux mille vingt-trois, à 20 heures 30, les membres du conseil municipal se sont réunis à la mairie, sous la présidence de madame DUPONT Nathalie, maire.

Etaient présents : DUPONT Nathalie, FOUQUERAY Dominique, HAIES Dominique, LANGLOIS Bruno, GRES Anne, GEORGES Thierry, BRUNEAU Claire, FOLLENFANT Dominique, BARTHES Renaud, RICHER Cécile, JOUSSE Laetitia, POTTIER Nathalie, PICOULEAU Gaylord.

Etaient représentés : VACHER William (Pouvoir de vote donné à HAIES Dominique), PAUVERT Juana (Pouvoir de vote donné à BRUNEAU Claire), DOBERT Sébastien (Pouvoir de vote donné à FOUQUERAY Dominique), JOUSSEAU Morgane (Pouvoir de vote donné à DUPONT Nathalie), COME Gaëtan (Pouvoir de vote donné à POTTIER Nathalie).

Etait absente excusée et non représentée : GUITTET Karen.

Secrétaire de séance : HAIES Dominique.

3 - Aménagement d'un carrefour à feux tricolores : marché de travaux de voirie

Monsieur LANGLOIS soumet au conseil municipal une offre de l'entreprise COLAS pour l'exécution des travaux de voirie dans le cadre de l'aménagement d'un carrefour à feux tricolores (Rue Basile Moreau/ Rue Henry Roquet/ Rue de la Fuie/ Rue de la Grande Maison).

L'offre, qui s'élève à 34 958,95 Euros H.T soit 41 950,74 Euros T.T.C, a été examinée par notre maître d'œuvre, I.R.P.L, et elle est conforme au cahier des charges.

Elle est un peu au-dessus de l'estimation prévisionnelle de départ (32 000 Euros H.T), mais cette estimation ne comprenait pas certaines prestations, qui ont été ajoutées au stade de la consultation.

Entendu l'exposé préalable,

Le conseil municipal retient à l'unanimité l'offre de l'entreprise COLAS à hauteur de 34 958,95 Euros H.T soit 41 950,74 Euros T.T.C et charge madame le maire ou son représentant de signer ledit marché.

Le maire,
Nathalie DUPONT

La secrétaire de séance,
Dominique HAIES



Date d'affichage de la délibération : Le - 6 JUIN 2023



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA SARTHE

COMMUNE DE LAIGNE EN BELIN

Délibération du conseil municipal n° 20230605-4

Séance du conseil municipal du 5 Juin 2023

- Date de convocation : 30 mai 2023
- Nombre de conseillers en exercice : 19
- Nombre de conseillers présents : 13
- Nombre de conseillers représentés : 5
- Nombre de votants : 18
- Quorum : 10

Vote

- Pour : 18
- Contre : 0
- Abstention : 0

Le cinq juin deux mille vingt-trois, à 20 heures 30, les membres du conseil municipal se sont réunis à la mairie, sous la présidence de madame DUPONT Nathalie, maire.

Etaient présents : DUPONT Nathalie, FOUQUERAY Dominique, HAIES Dominique, LANGLOIS Bruno, GRES Anne, GEORGES Thierry, BRUNEAU Claire, FOLLENFANT Dominique, BARTHES Renaud, RICHER Cécile, JOUSSE Laetitia, POTTIER Nathalie, PICOULEAU Gaylord.

Etaient représentés : VACHER William (Pouvoir de vote donné à HAIES Dominique), PAUVERT Juana (Pouvoir de vote donné à BRUNEAU Claire), DOBERT Sébastien (Pouvoir de vote donné à FOUQUERAY Dominique), JOUSSEAU Morgane (Pouvoir de vote donné à DUPONT Nathalie), COME Gaëtan (Pouvoir de vote donné à POTTIER Nathalie).

Etait absente excusée et non représentée : GUITTET Karen.

Secrétaire de séance : HAIES Dominique.

4 - Avenant n°1 à la convention de relance avec le Département

Madame le maire rappelle que la Commune s'est vu accorder en 2021, dans le cadre du plan de relance du Département de la Sarthe, une aide départementale à hauteur de 43 632 Euros pour financer le réaménagement et la rénovation énergétique de la mairie.

Une « convention de relance Territoires-Département 2020/2022 », signée le 16 avril 2021, est venue définir les modalités de la participation du Département.

Or, selon l'article 7 de ladite convention, à compter de la décision d'attribution de la subvention départementale la Commune dispose d'un délai maximum de deux ans pour réaliser l'action.

La date butoir était donc mi-avril 2023.

Etant donné que le chantier a démarré plus tard que prévu, il est proposé au conseil de solliciter la signature d'un avenant n°1 à la convention repoussant la date butoir au 30 juin 2024 (modification de l'article 7).

Entendu l'exposé préalable,

Le conseil municipal autorise à l'unanimité madame le maire ou son représentant à solliciter un avenant n°1 à la convention de relance et à le signer.

Le maire,
Nathalie DUPONT

La secrétaire de séance,
Dominique HAIES



A handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Haies', written in a cursive style.

Date d'affichage de la délibération : Le - **6 JUIN 2023**



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA SARTHE

COMMUNE DE LAIGNE EN BELIN

Délibération du conseil municipal n° 20230605-5

Séance du conseil municipal du 5 Juin 2023

- Date de convocation : 30 mai 2023
- Nombre de conseillers en exercice : 19
- Nombre de conseillers présents : 13
- Nombre de conseillers représentés : 5
- Nombre de votants : 18
- Quorum : 10

Vote

- Pour : 18
- Contre : 0
- Abstention : 0

Le cinq juin deux mille vingt-trois, à 20 heures 30, les membres du conseil municipal se sont réunis à la mairie, sous la présidence de madame DUPONT Nathalie, maire.

Etai^{ent} présents : DUPONT Nathalie, FOUQUERAY Dominique, HAIES Dominique, LANGLOIS Bruno, GRES Anne, GEORGES Thierry, BRUNEAU Claire, FOLLENFANT Dominique, BARTHES Renaud, RICHER Cécile, JOUSSE Laetitia, POTTIER Nathalie, PICOULEAU Gaylord.

Etai^{ent} représentés : VACHER William (Pouvoir de vote donné à HAIES Dominique), PAUVERT Juana (Pouvoir de vote donné à BRUNEAU Claire), DOBERT Sébastien (Pouvoir de vote donné à FOUQUERAY Dominique), JOUSSEAU Morgane (Pouvoir de vote donné à DUPONT Nathalie), COME Gaëtan (Pouvoir de vote donné à POTTIER Nathalie).

Etai^t absente excusée et non représentée : GUITTET Karen.

Secrétaire de séance : HAIES Dominique.

5 - Réaménagement des bureaux du bâtiment industriel occupé par Créalabo : avenants aux marchés de travaux

Monsieur FOUQUERAY rappelle que par délibération en date du 15 juin 2022 le conseil a attribué les marchés de travaux relatifs au réaménagement des bureaux du bâtiment industriel situé rue de la gare et occupé par Créalabo.

Or, depuis le démarrage du chantier en novembre 2022, des travaux supplémentaires concernant quatre lots se sont avérés nécessaires ou ont été décidés.

C'est pourquoi, les marchés de travaux correspondant doivent faire l'objet d'un avenant, à savoir :

Lot 2 : Menuiseries intérieures (avenant n° 1)

Entreprise titulaire : ROBERT LUDOVIC
Montant du marché initial : 11 647,60 Euros H.T
Montant de l'avenant n° 1 : + 490,00 Euros H.T
% d'écart introduit par l'avenant n° 1 : + 4,20 %
Nouveau montant du marché : 12 137,60 Euros H.T

Lot 3 : Plâtrerie - Isolation (avenant n° 1)

Entreprise titulaire : PCI DECOR
Montant du marché initial : 20 094,69 Euros H.T.
Montant de l'avenant n° 1 : + 532,95 Euros H.T
% d'écart introduit par l'avenant n° 1 : + 2,65 %
Nouveau montant du marché : 20 627,64 Euros H.T

Lot 4 : Plafonds suspendus (avenant n° 1)

Entreprise titulaire : APM
Montant du marché initial : 12 199,91 Euros H.T.
Montant de l'avenant n° 1 : + 665,00 Euros H.T
% d'écart introduit par l'avenant n° 1 : + 5,45 %
Nouveau montant du marché : 12 864,91 Euros H.T

Lot 7 : Electricité - Chauffage électrique (avenant n° 1)

Entreprise titulaire : SYGMATEL
Montant du marché initial : 48 941,11 Euros H.T.
Montant de l'avenant n° 1 : +1 004,10 Euros H.T
% d'écart introduit par l'avenant n° 1 : + 2,05 %
Nouveau montant du marché : 49 945,21 Euros H.T

Entendu l'exposé préalable,

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ces avenants et autorise madame le maire ou son représentant à les signer.

Le maire,
Nathalie DUPONT

La secrétaire de séance,
Dominique HAIES



Date d'affichage de la délibération : Le **6 JUIN 2023**



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA SARTHE

COMMUNE DE LAIGNE EN BELIN

Délibération du conseil municipal n° 20230605-6

Séance du conseil municipal du 5 Juin 2023

- Date de convocation : 30 mai 2023
- Nombre de conseillers en exercice : 19
- Nombre de conseillers présents : 13
- Nombre de conseillers représentés : 5
- Nombre de votants : 18
- Quorum : 10

Vote

- Pour : 18
- Contre : 0
- Abstention : 0

Le cinq juin deux mille vingt-trois, à 20 heures 30, les membres du conseil municipal se sont réunis à la mairie, sous la présidence de madame DUPONT Nathalie, maire.

Etaient présents : DUPONT Nathalie, FOUQUERAY Dominique, HAIES Dominique, LANGLOIS Bruno, GRES Anne, GEORGES Thierry, BRUNEAU Claire, FOLLENFANT Dominique, BARTHES Renaud, RICHER Cécile, JOUSSE Laetitia, POTTIER Nathalie, PICOULEAU Gaylord.

Etaient représentés : VACHER William (Pouvoir de vote donné à HAIES Dominique), PAUVERT Juana (Pouvoir de vote donné à BRUNEAU Claire), DOBERT Sébastien (Pouvoir de vote donné à FOUQUERAY Dominique), JOUSSEAU Morgane (Pouvoir de vote donné à DUPONT Nathalie), COME Gaëtan (Pouvoir de vote donné à POTTIER Nathalie).

Etait absente excusée et non représentée : GUITTET Karen.

Secrétaire de séance : HAIES Dominique.

6 - Contrats d'énergie (gaz, électricité)

Monsieur FOUQUERAY expose que la Commune a reçu, par l'intermédiaire d'un courtier spécialisé, deux propositions de contrats de fourniture d'énergie de la société GAZELENERGIE SOLUTIONS concernant l'alimentation en gaz ou en électricité de plusieurs sites. Ces contrats prendraient effet au terme des contrats en cours (Cf. Procès-verbal du 10 mai 2023).

Au regard des conditions et des tarifs proposés, le conseil est invité à approuver la signature de ces nouveaux contrats, à savoir :

Contrat de fourniture de gaz :

- Site : mairie
- Durée : 36 mois (du 01/01/2025 au 01/01/2028).
- Quantité totale de fourniture : 340,72 MWh
- Prix molécule : 83,97 € HT/MWh

Contrat de fourniture d'électricité :

- Sites : Restaurant scolaire et groupe scolaire
- Durée : 36 mois (du 01/01/2024 au 31/12/2026).
- Prix : 296,72 € /MWh Heures Pleines Hiver/ 144,53 € /MWh Heures Creuses Hiver / 162,18 € /MWh Heures Pleines Eté / 122,78 € /MWh Heures Creuses Eté

Entendu l'exposé préalable,

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la signature de ces contrats avec la GAZELENERGIE SOLUTIONS.

Le maire,
Nathalie DUPONT

La secrétaire de séance,
Dominique HAIES



Date d'affichage de la délibération : Le - **6 JUIN 2023**



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA SARTHE

COMMUNE DE LAIGNE EN BELIN

Délibération du conseil municipal n° 20230605-7

Séance du conseil municipal du 5 Juin 2023

- **Date de convocation** : 30 mai 2023
- **Nombre de conseillers en exercice** : 19
- **Nombre de conseillers présents** : 13
- **Nombre de conseillers représentés** : 5
- **Nombre de votants** : 18
- **Quorum** : 10

Vote

- **Pour** : 18
- **Contre** : 0
- **Abstention** : 0

Le cinq juin deux mille vingt-trois, à 20 heures 30, les membres du conseil municipal se sont réunis à la mairie, sous la présidence de madame DUPONT Nathalie, maire.

Etaient présents : DUPONT Nathalie, FOUQUERAY Dominique, HAIES Dominique, LANGLOIS Bruno, GRES Anne, GEORGES Thierry, BRUNEAU Claire, FOLLENFANT Dominique, BARTHES Renaud, RICHER Cécile, JOUSSE Laetitia, POTTIER Nathalie, PICOULEAU Gaylord.

Etaient représentés : VACHER William (Pouvoir de vote donné à HAIES Dominique), PAUVERT Juana (Pouvoir de vote donné à BRUNEAU Claire), DOBERT Sébastien (Pouvoir de vote donné à FOUQUERAY Dominique), JOUSSEAU Morgane (Pouvoir de vote donné à DUPONT Nathalie), COME Gaëtan (Pouvoir de vote donné à POTTIER Nathalie).

Etait absente excusée et non représentée : GUITTET Karen.

Secrétaire de séance : HAIES Dominique.

7 - Tarifs des encarts publicitaires pour l'agenda municipal et un calendrier 2024

Monsieur GEORGES expose que la commission « Communication » propose d'éditer et de distribuer un agenda municipal et un calendrier 2024 à l'instar de ce qui s'est fait ces deux dernières années.

Rappel : Comme le financement de l'agenda et du calendrier serait assuré principalement par la vente d'espaces publicitaires, le conseil municipal doit fixer les tarifs des encarts publicitaires.

Quel que soit le tarif choisi, un annonceur aura droit à deux annonces : Une dans l'agenda et une autre sur le calendrier.

La commission propose de reconduire les tarifs qui avaient été fixés pour l'agenda municipal et le calendrier 2023. En effet, les recettes ont couvert les frais d'impression de l'édition 2023.

Les tarifs seraient donc les suivants :

Emplacements et dimensions des encarts publicitaires	Tarifs
Intérieur de l'agenda	
1/4 de page	105,00 €
1/2 page	193,50 €
1 page	398,50 €
2^{ème} et 3^{ème} de couverture (2^{ème} et avant dernière page)	
1/4 de page	134,50 €
1/3 de page	243,50 €
1/2 page	311,00 €
1 page	496,00 €
4^{ème} de couverture (dernière page)	
1/4 de page	243,50 €
1/2 page	336,00 €
1 page	571,50 €

Entendu l'exposé, le conseil municipal approuve à l'unanimité cette grille tarifaire pour l'agenda municipal et un calendrier 2024.

Le maire,
Nathalie DUPONT

La secrétaire de séance,
Dominique HAIES



- 6 JUIN 2023

Date d'affichage de la délibération : Le



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA SARTHE

COMMUNE DE LAIGNE EN BELIN

Délibération du conseil municipal n° 20230605-8

Séance du conseil municipal du 5 Juin 2023

- Date de convocation : 30 mai 2023
- Nombre de conseillers en exercice : 19
- Nombre de conseillers présents : 13
- Nombre de conseillers représentés : 5
- Nombre de votants : 18
- Quorum : 10

Vote

- Pour : 18
- Contre : 0
- Abstention : 0

Le cinq juin deux mille vingt-trois, à 20 heures 30, les membres du conseil municipal se sont réunis à la mairie, sous la présidence de madame DUPONT Nathalie, maire.

Etaient présents : DUPONT Nathalie, FOUQUERAY Dominique, HAIES Dominique, LANGLOIS Bruno, GRES Anne, GEORGES Thierry, BRUNEAU Claire, FOLLENFANT Dominique, BARTHES Renaud, RICHER Cécile, JOUSSE Laetitia, POTTIER Nathalie, PICOULEAU Gaylord.

Etaient représentés : VACHER William (Pouvoir de vote donné à HAIES Dominique), PAUVERT Juana (Pouvoir de vote donné à BRUNEAU Claire), DOBERT Sébastien (Pouvoir de vote donné à FOUQUERAY Dominique), JOUSSEAU Morgane (Pouvoir de vote donné à DUPONT Nathalie), COME Gaëtan (Pouvoir de vote donné à POTTIER Nathalie).

Etait absente excusée et non représentée : GUITTET Karen.

Secrétaire de séance : HAIES Dominique.

8 - Délibération relative à la désignation d'un référent déontologue pour les élus locaux

Madame le maire expose que depuis 2015 et la loi « visant à faciliter, par les élus locaux, l'exercice de leur mandat », les élus sont tenus de respecter « des principes déontologiques » consacrés par une « charte de l'élu local » intégrée au Code général des collectivités territoriales (article L1111-1-1). Afin de faciliter l'exercice de ces principes, le législateur a introduit, dans la loi 3DS du 21 février 2022, la fonction de référent déontologue. Cette loi a modifié la charte de l'élu local en y ajoutant une phrase : « Tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la présente charte. »

Le décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 fixe les dispositions relatives à ces référents déontologues ainsi que le calendrier. Ainsi, les référents déontologues devront être désignés au 1er juin 2023. Ils seront désignés par le conseil municipal, régional ou départemental, le conseil communautaire ou le conseil syndical. Il est possible de mutualiser un référent entre plusieurs collectivités, groupements de collectivités territoriales ou syndicats mixtes, ce qui suppose de prendre « des délibérations concordantes ».

Le référent déontologue doit être choisi « en raison de son expérience et de ses compétences ». Point le plus important : il ne peut être élu au sein de la ou des collectivités et établissements auprès desquels il exerce ses fonctions, ni y avoir été élu depuis « au moins trois ans ». Il ne peut pas non plus s'agir d'un agent de ces collectivités. Le référent déontologue peut également être « un collègue », composé de personnes répondant aux exigences évoquées ci-dessus.

Consciente de la difficulté que peut représenter la recherche d'un déontologue compétent, l'AMF72 a entrepris les démarches afin de pouvoir proposer une solution. Monsieur Jean-Marie BRIGANT, Maître de conférences à l'Université du Maine, a accepté d'être proposé comme référent déontologue pour les collectivités sarthoises qui en feraient la demande à la condition que les collectivités prévoient, comme stipulé dans l'article 2 de l'arrêté du 6 décembre 2022 pris en application du décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022, une indemnité fixée à 80 Euros par dossier.

Une fois réalisée par l'AMF72, une note claire sur la saisine du déontologue sera envoyée à chaque conseiller municipal.

Entendu l'exposé préalable, le conseil municipal désigne à l'unanimité monsieur Jean-Marie BRIGANT en qualité de référent déontologue pour les élus municipaux et accepte de lui verser une indemnité de 80 Euros par dossier.

Le maire,
Nathalie DUPONT

La secrétaire de séance,
Dominique HAIES



A handwritten signature in blue ink, which appears to be 'D. Haies', is written next to the name of the secretary of the meeting.

Date d'affichage de la délibération : Le **- 6 JUIN 2023**